RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260929-202653-DE

Conseil Municipal du 29 septembre 2026
Délibération n°2026/53

04 - Convention avec le SDEF pour participation aux frais de prestation de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE 2 – SYCOMORE.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann MONBEL, maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au maire.
Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LAURENT Mathieu, conseillers délégués.
Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur FROY Yannig, Madame BERGOT Patricia, Madame ORCIL Maëla, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame DEPRETTO Camille donne pouvoir à Monsieur LAURENT Mathieu,
Monsieur LENORMAND Christophe donne pouvoir à Monsieur KERDONCUFF Guy,
Madame LECANON Valérie donne pouvoir à Madame LE CANN Yvonne,
Madame GAUTHIER Enora donne pouvoir à Madame QUEFFELEC Agathe,

SECRÉTAIRE : Monsieur le maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Participation financière du SDEF aux prestations de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE 2 – SYCOMORE

En décembre 2020, le SDEF a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA (Soutien aux Elus Qualitatif, Organisé, Intelligent & Ambitieux) du programme ACTEE 2.

Ce projet, opérationnel sur une durée de 2 ans, a été mené en groupement avec le SIEL-TE (Syndicat d'Energie de la Loire). Il est intitulé SYCOMORE (Syndicats Connectés Mise en Œuvre de la Rénovation Energétique).

Le SDEF souhaite accompagner les collectivités du Finistère dans la mutation de leur chaufferies fossiles ou systèmes de chauffage vétuste vers des solutions à énergie renouvelables (bois granulé ou pompe à chaleur eau/eau ou air/eau). Les nouvelles installations seront aussi instrumentées avec des outils connectés permettant le suivi de la consommation.

Le projet SYCOMORE vise uniquement les bâtiments consommant moins de 60MWh par an.
Le SDEF souhaite participer aux frais de maîtrise d'œuvre engagés par la commune.

Par délibérations en date du 02/12/2021, visée en préfecture le 28/03/2022 puis du 18/10/2024 visée le 28/01/2025, le bureau du SDEF a défini les modalités de la participation financière du Syndicat.

Ainsi, il a été décidé que le SDEF contribue selon le tableau suivant pour la commune :

Collectivité + Bâtiment	Montant HT des frais de maîtrise d'œuvre justifiés	Aides obtenues par le SDEF du programme ACTEE 2 SYCOMORE	Participation du SDEF versée à la commune
IRVILLAC Ecole Léontine Drapier Cadec	4 950,00 €	3 960,00 €	3 960,00 €

A réception des factures, la participation sera payée dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260929-202653-DE

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Demande la participation financière du SDEF pour la prise en charge partielle des frais de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE 2 – SYCOMORE.**
- **Autorise le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 30 septembre 2026.

Le maire,	*La secrétaire de séance,*
Yann MONBEL	*Agathe QUEFFELEC*